



MAIRIE de LACANAU

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LACANAU**

Département de la Gironde
Arrondissement de Lesparre
Canton Sud Médoc

☪ ☪
L'an deux mille quinze, le 17 du mois de Décembre à 20 heures 00
☪ ☪

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

☪ ☪
Nombre de conseillers en exercice : 27
☪ ☪

Etaient présents :

M. Michel BAUER, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER,
Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Aude CASTAING,
M. Hervé CAZENAVE, et Mme Hélène CROMBEZ, Adjoints.

M. Alain BERTRAND, Mmes Bénédicte LABBE, Catherine DUBOURG, Pascale MARZAT,
Anne ESCOLA, Corinne FRITSCH, MM Cyrille RENELEAU, Steve LOZANO,
Jérémy BOISSON, Mmes Brigitte BILLA, Tiphaine RAGUENEL, MM Denis LAGOFUN, et
Jean-Yves MAS, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés :

M. Patrick MORISSET qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH,
M. Alexandre DANJEAN qui a donné procuration à M. Jérémy BOISSON,
Mme Lydia LESCOUBE qui a donné procuration à M. Jean-Yves MAS.

Etaient absents :

M. Cyril CAMU,
M. Olivier BACCIALONE.

☪ ☪
Mme Alexia BACQUEY est élue Secrétaire de séance.
☪ ☪

N° DL17122015-17 : Classement du Lac de Lacanau dans le domaine public de la Ville

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

Par Délibération du 9 avril 2015, le Conseil Municipal avait accepté le principe de modifier la domanialité du lac et des propriétés communales riveraines et autorisé Monsieur le Maire à lancer la procédure appropriée afin d'incorporer ces biens dans le domaine public communal.

Une enquête publique a ainsi été diligentée par arrêté n°AR2015-042 du 10 juin 2015 après la désignation de Monsieur Gérard DURAND en qualité de commissaire enquêteur intervenue sur décision n°E15000082/33 du Président du Tribunal administratif de Bordeaux en date du 1er juin 2015. L'enquête publique s'est déroulée du 6 juillet au 12 septembre 2015 et a donné lieu à de multiples observations dûment consignées. Dans son rapport du 25 septembre 2015, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet d'incorporation au domaine public communal du lac et de ses abords.

Enfin, une présentation a également été faite à la population lors d'une réunion publique du 20 Novembre 2015.

En conséquence, le Conseil Municipal est appelé à décider de l'incorporation au domaine public communal des tenements municipaux dont la liste est annexée au projet de délibération.

Les parcelles versées au domaine public (cf. le plan joint) ont fait l'objet d'un choix selon les critères suivants :

- elles appartiennent à la Commune, personne publique ;
- elles sont affectés à l'usage direct du public ;
- elles ont fait l'objet d'aménagements indispensables aux activités de baignade et de navigation.

Le changement de domanialité a pour finalité de mettre fin aux difficultés rencontrées pour organiser la navigation et le partage des usages du lac dans le temps et dans l'espace, pour assurer la sécurité des personnes et des biens, la tranquillité publique, la qualité de l'eau, la protection des espèces animales et végétales, la protection de l'espace naturel du lac et du site qu'il constitue. La domanialité publique du lac et de ses abords permettra de réguler les navigations commerciales et d'en améliorer les conditions d'exécution de la police du lac.

Enfin, cette procédure ne concerne en aucun cas les parcelles des personnes privées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et particulièrement ses articles L1111-1, L1111-1-1, L1111-2, L1311-1, L2131-1, L2131-2, L2131-3, L2141-1 ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques et particulièrement son article L2111-1 ;

VU l'avis de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde du 8 septembre 2015 ;

VU l'avis favorable du commissaire enquêteur dans son rapport du 25 septembre 2015 ;

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL :

✎ **DECIDE** que les parcelles dont la liste est annexée à la présente délibération sont incorporées au domaine public communal à la date à laquelle le caractère exécutoire de la présente délibération sera constaté.

Monsieur le Maire, Mesdames Sylvie LAVERGNE, Alexia BACQUEY, Aude CASTAING, Hélène CROMBEZ, Bénédicte LABBE, Catherine DUBOURG, Pascale MARZAT, Anne ESCOLA, Corinne FRITSCH, Messieurs Michel BAUER, Adrien DEBEVER, Philippe WILHELM, Hervé CAZENAVE, Patrick MORISSET, Alain BERTRAND, Cyrille RENELEAU, Steve LOZANO, Alexandre DANJEAN, et Jérémy BOISSON votent pour.

Mesdames Brigitte BILLA, Tiphaine RAGUENEL, Lydia LESCOMBE et Messieurs Denis LAGOFUN et Jean-Yves MAS s'abstiennent.

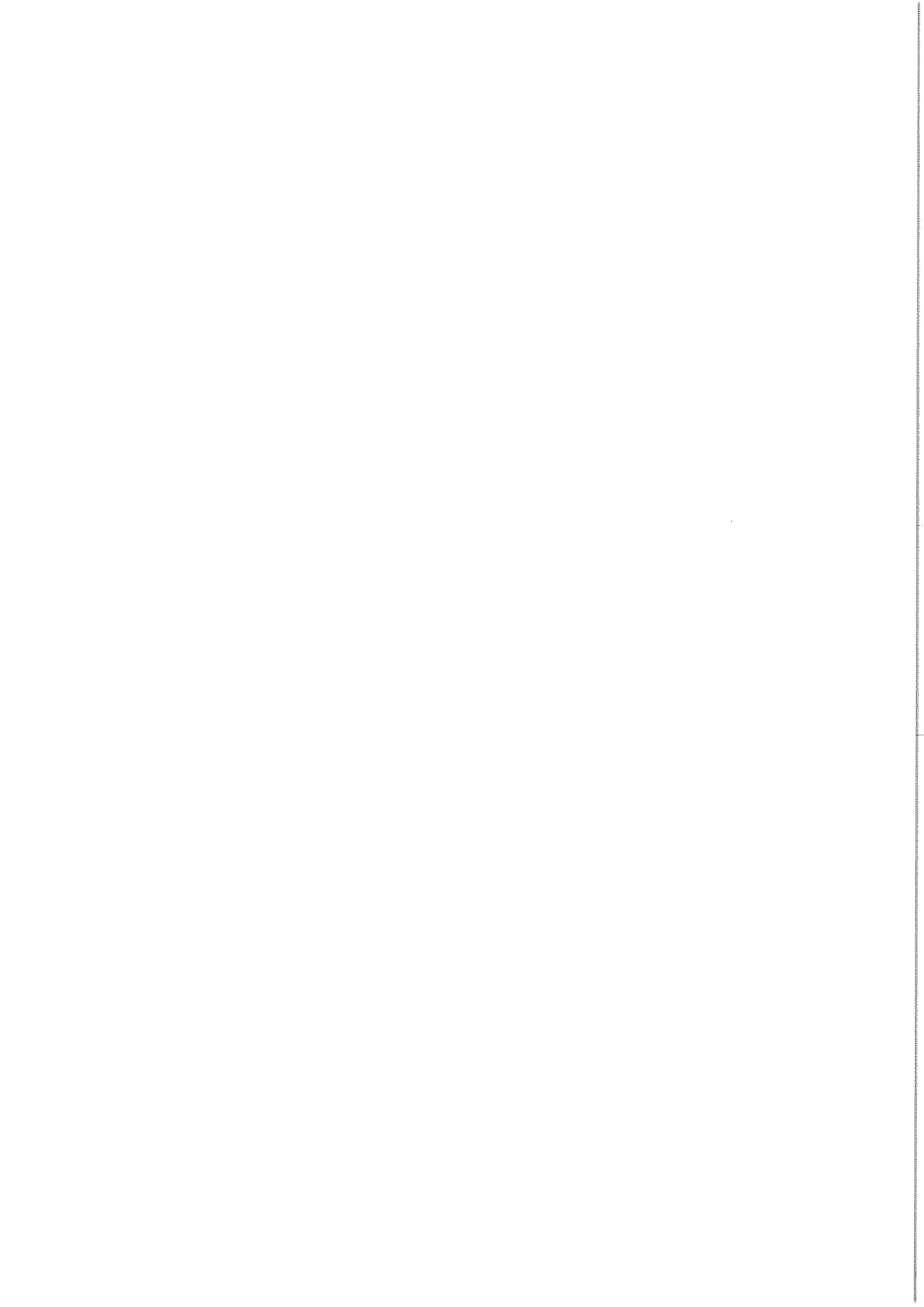


Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Laurent PEYRONDET

Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune de Lacanau.
Transmis le
Publié le 22 DEC. 2015 à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc,
en Mairie de Lacanau.



LISTE DES PARCELLES COMMUNALES
INCORPOREES AU DOMAINE PUBLIC
COMMUNAL

REF.CADASTRALES	
AK 24	
AK 25	
AK 27	
AK 28	
AK 29	
AK 30	
AK 31	
AK 35	
AK 36	
AK 37	
AK 38	
AL 3	
AT 128	
AW 66	
AX 28	
AX 29	
AX 41	
AZ 11	
AZ 13	
AZ 14	
AZ 15	
AZ 16	
AZ 2	
AZ 3	
CO 143	
CO 2	
CO 3	
CR 115	
CR 116	
CS 32	
DB 16	
DB 1p	partie située la plus à l'ouest
DB 5	

MAIRIE DE LACANAU

Télétransmis le :

21 DEC. 2015

N° 033 213 302 144 2015

1218. DL 122015. JA DE.

